



COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 17

Présents : 14

Votants : 17

Présents : BENITO Patricia ; DONEYS Jean-Luc ; CHEVALIER Cécile ; POUGET Alain ; TEISSEDRE Janine ; GALERY Jacques ; BADUEL Patrick ; BARDY Daniel ; DELOM Florence ; MARCENAC Cécile ; MURAT Frédéric ; RAYNAL Géraud ; LEGOUT Cécile ; VABRE Fabien.

Absents : PORTERO Séverine (procuration à Alain POUGET) ; BOUTONNET Sabine (procuration à Cécile CHEVALIER) ; PENA-AUBERT Christelle (procuration à Patricia BENITO).

L'an deux-mille vingt-deux, le 13 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 07 septembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

N° 2022-059 – Création d'un Pôle Enfance Jeunesse

Vu la délibération 2019/061 validant le recrutement d'un maître d'œuvre pour l'élaboration d'un projet d'extension et d'aménagement du groupe scolaire ;

Vu la décision 09.2019 par laquelle la maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à METAFORE architectes pour un forfait de rémunération égal à 10,50% du montant des travaux ;

Vu l'arrêté n°2022-0395 en date du 24 mars 2022 attribuant une subvention de 296 896 € au titre de la DETR 2022 ;

Vu la réponse du Conseil départemental en date du 30 juin 2022 attribuant une subvention de 30 000 € au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 ;

Restructuration du groupe scolaire :

La Commune de Saint-Paul des Landes travaille depuis 2019 à un projet d'évolution de son groupe scolaire avec trois axes :

- Une extension de la salle du restaurant scolaire ;
- Une sécurisation de l'accès au groupe scolaire (portail d'entrée et terrasse du restaurant scolaire) ;
- Création d'une salle de taille suffisante pour permettre des activités durant les temps extrascolaires et périscolaires.

Création d'une micro-crèche :

Par ailleurs, est apparue en 2021 l'opportunité d'intégrer à ce projet une micro-crèche d'intérêt territorial qui serait soutenue et financée par la Caisse d'Allocation Familiale : la rédaction de la Convention Territoriale Globale sur le secteur « Ouest Agglo » a fait apparaître un besoin en terme d'accueil des jeunes enfants. La CAF pourrait financer l'opération dans le cadre du plan « Rebond Petite enfance » à hauteur de 17 000 € par place de crèche créée.

Dès lors, dans le cadre d'un projet prévoyant la création de 12 places, une subvention de 204 000 € peut être demandée.

Envoyé en préfecture le 14/09/2022
Reçu en préfecture le 14/09/2022
Affiché le 14/09/2022
ID : 015-211502042-20220913-DEL2022_059-DE

Financements :

Le projet porté par la Collectivité bénéficie :

- d'une attribution de subvention au titre de la DETR 2022 d'un montant de 296 896 € ;
- d'une attribution de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire d'un montant de 30 000 €.

D'autre part, un dossier de demande de subvention a été déposé au Conseil Régional, au titre du Contrat Région.

Des financements seront demandés :

- à la CAF dans le cadre du « plan mercredi » visant à financer les investissements réalisés pour les accueils périscolaires et extrascolaires (mercredi après-midi, vacances scolaires) ;
- à la CAF dans le cadre du « plan rebond » visant à financer les investissements réalisés pour la micro-crèche ;
- au Conseil départemental dans le cadre du Fonds Cantal Développement dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire.

Les estimatifs fournis initialement en novembre 2021 ont été réactualisés et la création d'un accès sécurisé a été prise en compte.

Dans l'attente des notifications des subventions, au vu du contexte économique actuel et dans l'incertitude du résultat des appels d'offre, il pourrait être envisagé de scinder le projet en 2 phases :

- Phase 1 : Création de la micro-crèche et de la salle multi-activités ;
- Phase 2 : Extension du restaurant scolaire.

Le plan de financement proposé modifié est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
EXTENSION RS	141 575.34	CAF "Plan Rebond"	204 000.00
CRECHE	376 600.00	CAF "Plan mercredi"	248 000.00
Salle Multi-activités	610 650.00	DETR	296 896.00
MO	118 526.66	Conseil Départemental - Fonds Cantal Solidaire	30 000.00
HONORAIRES DIVERS	35 148.00	Conseil Régional	272 000.00
Accès	77 500.00	Conseil Départemental - Fonds Cantal Développement	37 104.00
		Autofinancement/emprunt	272 000.00
TOTAL	1 360 000.00	TOTAL	1 360 000.00

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le projet tel que présenté ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document par rapport au projet ;
- D'inscrire les crédits correspondant dans les documents budgétaires de la Commune.

Envoyé en préfecture le 14/09/2022

Reçu en préfecture le 14/09/2022

Affiché le 14/09/2022

Berger
Levrault

ID : 015-211502042-20220913-DEL2022_059-DE

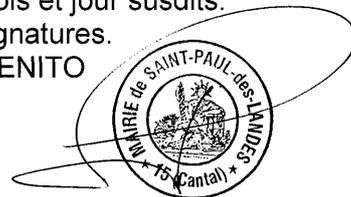
Après délibération, la proposition est approuvée par 17 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 14/09/2022 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 14/09/2022 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER